

## Table des matières

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
- Structure du programme .....	3
- Programme détaillé .....	4
- Programme par matière .....	4
- Prérequis entre cours .....	5
- Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	5
Informations diverses .....	6
- Liste des bacheliers proposant cette mineure .....	6
- Conditions d'admission .....	6
- Pédagogie .....	6
- Evaluation au cours de la formation .....	6
- Formations ultérieures accessibles .....	7
- Gestion et contacts .....	7
- Infos pratiques .....	7

## Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La [Mineure en musicologie](#) offre :

- une formation de base en musicologie et une ouverture au monde de la musique, de la culture et de la création musicale contemporaine ;
- une initiation aux fondements de la musicologie, grâce à une approche pratique et théorique des diverses problématiques musicologiques ;
- l'enrichissement du regard et de l'approche spécifiques de la discipline de la majeure.

Pour plus d'informations sur les masters accessibles, voir [Formations ultérieures accessibles](#)

## Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La **Mineure en musicologie** a pour objectif de donner aux étudiants de toute discipline une formation de base en musicologie et de les ouvrir par là au monde de la musique, de la culture et de la création musicale contemporaine.

Selon le programme proposé de 30 crédits, l'étudiant intéressé peut acquérir des compétences en histoire et en sciences de la musique. Ce programme est orienté tant sur l'histoire de la musique que sur les questions plus contemporaines du langage musical, de la sociologie, de l'analyse et de l'esthétique.

Il s'agit donc d'une formation privilégiant l'ouverture et le dialogue avec le monde musical d'aujourd'hui, tout en proposant à l'étudiant la rigueur universitaire d'une méthodologie musicologique classique.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances en musicologie afin d'en saisir les spécificités et maîtriser, avec la rigueur exigée par la discipline, les fondements théoriques (connaissances, concepts, outils, ...) de la musicologie.
2. S'approprier et maîtriser les fondements de la démarche de recherche scientifique (méthodologie de recherche) spécifique à la musicologie.
3. Démontrer une connaissance et une compréhension des méthodes d'analyse et d'interprétation des oeuvres musicales et des cultures sonores tant savantes que populaires.
4. Découvrir et saisir la rigueur exigée par la musicologie et faire preuve de cette intégration.
5. Faire preuve d'une capacité de raisonnement et d'écoute spécifique au musicologue.
6. Percevoir les spécificités de la musicologie par rapport à d'autres disciplines et par rapport à la discipline de la majeure afin d'enrichir sa réflexion et sa construction personnelle de citoyen responsable.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie, totalise 180 crédits répartis sur trois blocs annuels (3 x 60 crédits). Il comporte une majeure de 150 crédits et une mineure de 30 crédits.

Trois axes composent **la majeure** du programme de bachelier :

- (1) une formation générale à différentes matières en **sciences humaines** (critique historique, arts et civilisations, approche comparée des littératures européennes, langues modernes et anciennes, philosophie, logique et argumentation, sciences religieuses);
- (2) une formation aux **arts et civilisations** des différentes périodes et aires géographiques de l'Europe occidentale (périodes et aires géographiques sont choisies par l'étudiant);
- (3) une formation à la **musicologie** dans toutes ses composantes (histoire, analyse, esthétique sociologie, musique populaire, organologie, méthodologie, etc.)

La première année du premier cycle s'ouvre sur un quadrimestre comportant notamment des cours de la formation générale communs à tous les programmes de bachelier de la faculté. Cette initiation commune aux domaines de l'histoire, l'histoire de l'art et la littérature offre un socle d'apprentissages de base.

Dès le premier quadrimestre de la première année, des cours spécifiques à la discipline sont également dispensés. Ils deviennent l'essentiel de la formation au second quadrimestre de cette première année.

Ensuite, l'étudiant poursuit sa majeure tout en étant invité à ouvrir ses horizons intellectuels et professionnels par le choix d'une mineure de 30 crédits, qu'il peut prendre soit dans une autre discipline de la faculté soit dans une autre faculté de l'Université moyennant d'éventuelles conditions d'accès prévues par les organes de gestion de ces programmes.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

### Programme par matière

Le programme se compose de :

- ◆ deux cours obligatoires [10 crédits];
- ◆ de quatre cours à choisir dans chacun des blocs-matières [20 crédits].

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2020-2021
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2020-2021
- ⊗ Au choix
- ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2020-2021
- Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 blocs annuels, soit idéalement 15 crédits par an.

Bloc  
annuel  
2 3

### o Contenu:

#### o Cours obligatoires (10 crédits)

○ LMUSI1100	<b>Musicologie: méthodes scientifiques et travaux</b> <i>Ce cours doit obligatoirement être suivi la 1re année de la mineure.</i>	Brigitte Van Wymeersch	22.5h+0h	5 Crédits		x	
○ LMUSI1511	<b>Arts et civilisations: histoire de la musique</b>	Brigitte Van Wymeersch	37.5h	5 Crédits	1q ⊕	x	x

#### o Cours au choix (20 crédits)

##### o Histoire et analyse (5 crédits)

L'étudiant choisit un des deux cours suivants :

⊗ LMUSI1540	<b>Histoire et analyse : du romantisme au XXe siècle</b>	Christophe Pirenne Brigitte Van Wymeersch	37.5h	5 Crédits	2q ⊕	x	x
⊗ LMUSI1541	<b>Histoire et analyse : du baroque au classicisme</b>	Brigitte Van Wymeersch	37.5h	5 Crédits	2q ⊙	x	x

##### o Un des deux cours suivants : (5 crédits)

⊗ LMUSI1530	<b>Sociologie et philosophie de la musique</b>	Fanch Thoraval Brigitte Van Wymeersch	37.5h	5 Crédits	1q ⊕	x	x
⊗ LMUSI1531	<b>Musiques populaires</b>	Christophe Pirenne	37.5h	5 Crédits	1q ⊙	x	x

##### o Campus (5 crédits)

L'étudiant choisit un des trois cours suivants :

⊗ LMUSI1509	<b>Campus opéra</b>	Brigitte Van Wymeersch	15h	5 Crédits	1 + 2q ⊙	x	x
⊗ LMUSI1510	<b>Campus opéra</b>	Brigitte Van Wymeersch	15h	5 Crédits	1 + 2q ⊕	x	x
⊗ LMUSI1130	<b>Campus concert</b>	Brigitte Van Wymeersch	7.5h	5 Crédits	2q	x	x

##### o Organologie (5 crédits)

L'étudiant choisit un des deux cours suivants :

⊗ LMUSI1521	<b>Organologie (partie systématique)</b>	Anne-Emmanuelle Ceulemans	22.5h	5 Crédits	2q ⊙	x	x
⊗ LMUSI1520	<b>Organologie (partie historique)</b>	Anne-Emmanuelle Ceulemans	22.5h	5 Crédits	2q ⊕	x	x

## Prérequis entre cours

---

Un document [prerequis-2020-min-lmusi100i.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem : Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

## Cours et acquis d'apprentissage du programme

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCLouvain [en cliquant ICI](#).

## Informations diverses

### LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en sociologie et anthropologie [ prog-2020-soca1ba ]
- > Bachelier en sciences pharmaceutiques [ prog-2020-farm1ba ]
- > Bachelier en sciences religieuses [ prog-2020-reli1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [ prog-2020-germ1ba ]
- > Bachelier en philosophie [ prog-2020-filo1ba ]
- > Bachelier en sciences mathématiques [ prog-2020-math1ba ]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [ prog-2020-ecge1ba ]
- > Bachelier en droit [ prog-2020-droi1ba ]
- > Bachelier en sciences de la motricité, orientation générale [ prog-2020-edph1ba ]
- > Bachelier en sciences politiques, orientation générale [ prog-2020-spol1ba ]
- > Bachelier en histoire [ prog-2020-hist1ba ]
- > Bachelier en sciences humaines et sociales [ prog-2020-huso1ba ]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [ prog-2020-arke1ba ]
- > Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil [ prog-2020-fsa1ba ]
- > Bachelier en information et communication [ prog-2020-comu1ba ]
- > Bachelier en sciences informatiques [ prog-2020-sinf1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [ prog-2020-clas1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [ prog-2020-lafr1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [ prog-2020-rom1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [ prog-2020-hori1ba ]
- > Bachelier en sciences biomédicales [ prog-2020-sbim1ba ]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [ prog-2020-roge1ba ]

### CONDITIONS D'ADMISSION

#### Conditions spécifiques d'admission

Cette mineure est accessible, sans prérequis, à tous les bacheliers qui veulent acquérir une formation au monde de la musique, tout en n'étant pas nécessairement eux-mêmes des musiciens.

Pour plus de détails, consulter la rubrique [bacheliers concernés](#) présentant les programmes de bachelier ayant accès à la mineure.

### PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition des compétences. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour les diplômés de certains bacheliers qui ont entamé la **Mineure en musicologie** au plus tard en 2017-2018, les masters suivants sont accessibles :

Tout bachelier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</a></li> <li>• <a href="#">Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</a></li> </ul>	Accès direct
----------------	---	--------------

Pour les diplômés de certains bacheliers qui ont entamé la **Mineure en musicologie** à partir de 2018-2019, les masters suivants sont accessibles :

Tout bachelier en philosophie, arts et lettres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</a></li> <li>• <a href="#">Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</a></li> </ul>	Accès moyennant maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master
Autre bachelier UCLouvain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</a></li> <li>• <a href="#">Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie</a></li> </ul>	Accès moyennant maximum 45 crédits d'enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master

Dernière mise à jour : janvier 2020

## GESTION ET CONTACTS

### Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/FIAL

Faculté de philosophie, arts et lettres ([FIAL](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

FIAL

Place Blaise Pascal 1 - bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 48 50

<http://www.uclouvain.be/fial>

Site web

Mandat(s)

- Doyen : Cédric Fairon
- Directeur administratif de faculté : Bérengère Bonduelle

Commission(s) de programme

- Ecole d'histoire de l'art, archéologie et musicologie ([ARKE](#))

Responsable académique du programme: [Brigitte Van Wymeersch](#)

Personne(s) de contact

- Fiorella Flamini, conseillère aux études: [conseiller.etudes-fial@uclouvain.be](mailto:conseiller.etudes-fial@uclouvain.be)

## INFOS PRATIQUES

L'étudiant répartit les 30 crédits de la mineure entre le bloc 2 et le bloc 3 de son bachelier, de manière à ce que son programme annuel (majeure + mineure) comporte 60 crédits.

### 1. Admission et inscription

#### Admission à la mineure

Il n'y a pas de condition ou de modalité d'admission particulières pour cette mineure.

### **Inscription à la mineure**

Après la réussite de la première année de bachelier (60 crédits acquis) ou l'admission à poursuivre dans le cycle de bachelier (45 crédits acquis), l'étudiant se réinscrit en ligne à son programme d'études et s'inscrit alors à la mineure. L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

### **Modification de l'inscription à la mineure**

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à Madame Fiorella Flamini ([conseiller.etudes-fial@uclouvain.be](mailto:conseiller.etudes-fial@uclouvain.be)).

## **2. Inscription aux activités de la mineure**

L'étudiant sera attentif à respecter les préalables aux activités de la mineure et les prérequis entre celles-ci. Toute question relative à la composition du programme de mineure peut être adressée au responsable académique de celle-ci (voir [Gestion et contacts](#)).

L'inscription aux activités de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités de la majeure sur le bureau virtuel de l'étudiant.

### **Horaire des activités**

L'horaire peut être consulté sur le portail facultaire à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>.

### **Résolution de conflits horaires**

La vérification de l'horaire des activités de la majeure et de la mineure relève de la responsabilité de l'étudiant.

En cas de conflit horaire :

- Si le conflit horaire concerne une activité au choix (de la mineure ou de la majeure), l'étudiant peut arrêter son choix sur une autre activité proposée.
- Moyennant l'accord du secrétaire de jury de bachelier\*, l'étudiant peut intervertir (anticiper/reporter), entre les deuxième et troisième blocs annuels de bachelier, des activités au sein de la mineure ou des activités de la majeure et de la mineure.
- L'étudiant peut proposer au responsable académique de la mineure le remplacement d'un cours de son programme de mineure par un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit.

Si aucune de ces solutions n'est envisageable, l'étudiant peut assumer le conflit horaire. Dans ce cas, il doit prendre contact avec les titulaires des cours concernés par le conflit pour prendre connaissance d'éventuels modalités/dispositifs alternatifs.

(\*) Pour l'étudiant inscrit dans une autre faculté que FIAL, il s'adressera à son jury et/ou à son conseiller aux études et/ou au responsable académique de la mineure, selon les modalités définies par celle-ci.

## **3. Organisation des examens**

### **Inscription aux examens**

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des activités de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit à ceux de sa majeure.

En cas de difficultés relatives à l'inscription aux examens, l'étudiant s'adresse au secrétariat de sa faculté. Pour les étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres, la demande doit être adressée à la [gestionnaire de parcours](#).

Après inscription aux examens, le choix d'une plage horaire sur les listes de passage des examens oraux se fait sur Moodle. En cas de difficultés, l'étudiant s'adresse directement aux horairistes de la Faculté de philosophie, arts et lettres ([reservations-fial@uclouvain.be](mailto:reservations-fial@uclouvain.be)).

### **Horaires des examens**

L'horaire des examens organisés par la Faculté peut être consulté à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-examens.html>. Si le programme de la mineure comporte des activités organisées par une autre faculté, l'horaire des examens est à demander au secrétariat de la faculté organisatrice.

Pour les étudiants FIAL, en cas de conflit horaire (deux examens prévus en même temps), l'étudiant envoie un e-mail aux horairistes de la Faculté ([reservations-fial@uclouvain.be](mailto:reservations-fial@uclouvain.be)).

*Dernière mise à jour : janvier 2020*